

**AUJOURD'HUI** Niveau d'information et recommandation prévu dans le département du Nord

**DEMAIN** Fin du niveau d'information et recommandation prévu dans le département du Nord

| Avant-hier<br>26/12/2018                          |                 | Hier<br>27/12/2018                                |                 | Aujourd'hui<br>28/12/2018                                      |   | Demain<br>29/12/2018 |   |                 |
|---|-----------------|---|-----------------|--|---|----------------------|---|-----------------|
| Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup> |                 | Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup> |                 | Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire | Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup> |                      | Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup> |                 |
| Particules PM10                                   | Ozone           | Particules PM10                                   | Ozone           |  | Particules PM10                                 | Ozone                | Particules PM10                                 | Ozone           |
| Moyenne journalière                               | Moyenne horaire | Moyenne journalière                               | Moyenne horaire |  | Moyenne journalière                             | Moyenne horaire      | Moyenne journalière                             | Moyenne horaire |
|   |                 |   |                 | Nord   | 50  |                      |   |                 |
|   |                 |   |                 | Pas-de-Calais  |   |                      |   |                 |
|   |                 |   |                 | Somme  |   |                      |   |                 |
|   |                 |   |                 | Aisne  |   |                      |   |                 |
|   |                 |   |                 | Oise   |   |                      |   |                 |

#### Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

|  |   |
|--|---|
|  | Niveau d'alerte                           |
|  | Niveau d'alerte sur persistance           |
|  | Niveau d'information et de recommandation |
|  | Aucun niveau atteint                      |

µg/m<sup>3</sup> : Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

**1<sup>er</sup> niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

**2<sup>ème</sup> niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

#### L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

**Limiter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

**Limiter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

**Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues**

**Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles**

**Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.**

#### Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

### EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Le département du Nord est concerné par cet épisode de pollution.

Cet épisode de pollution s'explique par une stabilité des conditions météorologiques défavorables à la dispersion des particules (brouillard dense, inversion température, vents variables faibles).

Au vu des conditions météorologiques et des mesures observées, les concentrations de particules devrait être stable aujourd'hui autour du seuil d'information et recommandation.

Demain, au vu des conditions météorologiques et des modèles de prévisions de la qualité de l'air, les concentrations de particules devraient amorcer une baisse et rester sous le seuil d'information et recommandation.

| Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée  | Suivi du dispositif et mesures d'urgence  | Effets de la pollution atmosphérique sur la santé   |
|--|---|---|
| <a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a><br>06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais)<br>06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme)<br><a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes.</a>   | <a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr">http://www.prefectures-regions.gouv.fr</a><br>03 20 30 59 59 (préfecture Nord)<br>03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais)<br>03 22 97 80 80 (préfecture Somme) | <a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a><br>03 62 72 86 27 |
| Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.<br>Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les | 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne)<br>03 44 06 12 34 (préfecture Oise)   |   |
|   |    |                                |